

Recensions

Le X, cette inconnue

À propos de:

MICHELA MARZANO, **La pornographie ou l'épuisement du désir**, Paris, Buchet-Chastel, 2003, 294 p.
RUWEN OGIEN, **Penser la pornographie**, Paris, PUF, 2003, 172 p.

Alors que, selon différentes études, la pornographie représenterait plusieurs milliards de dollars de recettes dans le monde, et notamment les deux tiers des dépenses en ligne sur Internet, et que la moitié des internautes américains visitent des sites pornographiques pendant une à dix heures par semaine, le X reste un domaine remarquablement peu exploré par les sciences humaines. En France, depuis l'essai de Patrick Baudry (*La pornographie et ses images*, Paris, Colin, 1997), il ne semblait pas qu'il se fût rien écrit de conséquent en la matière. Notre curiosité ne pouvait donc qu'être sollicitée par la parution fin 2003, pratiquement à la même époque, de deux ouvrages de chercheurs du CNRS titrant sur le sujet.

Les positions des deux auteurs s'avèrent clairement antagoniques, l'un répondant pratiquement aux arguments de l'autre: il n'est que plus intéressant de les contraster. Le but de l'ouvrage de Michela Marzano, annoncé dès les premières lignes, est «*de montrer quelles représentations de la sexualité la pornographie met en scène et comment les «conduites» pornographiques finissent par effacer le corps en dépouillant l'individu de sa subjectivité*». Un peu plus loin: «*En représentant des corps qui ne sont plus des corps, mais un assemblage de morceaux, des individus qui ne sont*

plus des sujets, mais des automates, un désir qui n'est plus un désir, mais une jouissance organique, la pornographie contribue à l'effacement de l'idée même d'être humain». Le lecteur ressort un peu assommé, il faut le dire, par la lecture de près de trois cents pages de la même eau, dont on se demande si elles sont vraiment nécessaires pour étayer une conclusion sans surprise, si ce n'est à en amplifier la portée jusqu'à la caricature: concluant sur la pornographie, Michela Marzano finit en effet par énoncer qu'«*on y trouve à l'œuvre, au moins d'un point de vue symbolique, une logique comparable à celle qui avait rendu possible l'expérience des camps de travail nazis, où les détenus, réduits à des «choses», étaient dépouillés de leur forme humaine, de leur singularité, de leur unicité*». Autant, donc, pour ceux d'entre nous qui ont eu l'heur de fréquenter l'intimité de leurs toilettes avec des magazines «hard»: ils ne peuvent qu'être troublés d'apprendre l'état d'abjection dans lequel ils s'étaient plongés.

L'enjeu de l'auteure est bien évidemment, d'abord, de défendre une certaine conception du sujet humain. Le propos sur la pornographie semble du coup second, subordonné qu'il est à ce projet. C'est ainsi qu'un des fils directeurs de l'ouvrage consiste à soutenir l'opposition

entre érotisme et pornographie. La place du sujet est centrale dans l'érotisme puisqu'elle met en scène le mystère d'un sujet face au mystère d'un autre, également sujet, sans prétendre le dévoiler entièrement. Alors que le sujet est assigné à la disparition dans la pornographie, qui ne retient qu'un corps morcelé dont la finalité serait de tout montrer, effaçant les limites et repères, confondant intérieur et extérieur, ne se contentant pas de braver l'interdit mais niant la transgression même.

Dans cette défense du sujet désirant, la pornographie est cependant à ce point instrumentée qu'elle produit une clôture effrayante de l'écrit. Michela Marzano dénie quelque intention moralisatrice de sa part: «*ce livre ne cherche pas à dire ce qu'il faut faire ou penser*»(p. 23) mais elle ajoute quelques lignes plus loin, en complète contradiction avec cette affirmation: «*ne pas vouloir comprendre qu'il y a des choses qui ne se montrent pas ou qui ne se disent pas, car les montrer et les dire équivaut à les effacer, c'est ne pas voir que la sexualité appartient à une sphère tellement intime – où chacun met en jeu sa propre subjectivité – et que sa surexposition correspond tout simplement à sa négation*». L'auteure se défend de prôner la censure, mais l'alternative que dessine son essai est plus inquiétante

encore, puisqu'il s'agit d'affirmer une «éthique» qui ne peut pas être autre chose qu'un discours moral, bien moins contrôlable dans ses effets qu'un texte de loi.

Situant le débat au plan des principes, Michela Marzano abstrait complètement la pornographie des usages réels de sa consommation, qui la cantonnent la plupart du temps, il faut tout de même le dire, au cadre fortement circonscrit d'une activité masturbatoire. Pour donner à son propos une portée qui excède ce cadre, elle est obligée de forcer le trait jusqu'aux limites d'une lecture très discutable du corpus présenté, notamment des écrits autobiographiques de «hardeurs», dont elle ne retient que ce qui sert son raisonnement.

Que valent ces arguments, qui puisent dans le réservoir habituel des adversaires de la pornographie, à savoir pour l'essentiel, la dignité des femmes, la protection de la jeunesse et l'incitation à la violence sexuelle? L'ouvrage de Ruwen Ogien s'emploie, non sans humour, à en démontrer la faiblesse, en posant un préalable qui est celui de la méthode scientifique même: ne pas céder à la «panique morale» qui obscurcit tout débat. Puisque celui-ci, toutefois, est d'emblée posé dans des termes éthiques, l'auteur commence par expliciter les critères à l'aune desquels il est possible de «penser la pornographie». La confrontation rationnelle des grandes théories morales ne permet de s'entendre, pour débattre, que sur une «éthique minimale» d'inspiration kantienne, qui ne s'intéresse pas à ce qui est «bien» mais à ce qui «juste». Les sociétés démocratiques contemporaines ont renoncé pour des raisons pragmatiques aux guerres morales comme aux guerres de religion. Leur laïcité écarte une conception substantielle du bien qui aurait pour résultat de sanctionner des «déviances» morales et menacerait par son paternalisme un espace démocratique reposant sur le consensus. Dans une conception de ce qui est «juste», on peut donc seulement se demander si la pornographie cause des dommages à autrui (en restreignant la définition de ces derniers aux dommages physiques et psychologiques qui peuvent être raisonnablement jugés comme évidents et importants). Et pour la discussion de ces dommages, il faut accorder la même valeur aux voix et

aux intérêts de chacun, sachant par exemple que la censure de la pornographie, si elle devait préserver certaines catégories de personnes, menacerait aussi – du fait de définitions discutables de celle-ci – des libertés comme la liberté d'expression artistique ou le droit des femmes ou des minorités sexuelles.

Partant, Ruwen Ogien fait d'abord remarquer que la pornographie ne se laisse pas définir facilement. Selon une boutade de Robbe-Grillet, «la pornographie, c'est l'érotisme des autres». L'évolution qui va vers une banalisation, voire une esthétisation, de certaines productions, tandis que d'autres dérivent vers les extrêmes de l'imagerie violente, scatologique ou bizarre, devrait obliger à une reconsidération des catégories. La pornographie d'aujourd'hui pourrait n'être que l'érotisme de demain, de même que les images aujourd'hui catégorisées comme érotiques étaient jadis vilipendées comme pornographiques.

Aux féministes qui estiment que la pornographie est une atteinte à la dignité des femmes et contribue à leur discrimination, l'auteur objecte, d'abord sur la forme, que dans les films porno les hommes ne sont pas moins ridicules que les femmes, et que certaines des figures imposées du genre, comme la sodomie, correspondent plus à des fantasmes homosexuels masculins qu'à des stéréotypes hétérosexuels. Sur le fond, aucune des études commanditées sur le sujet ne prouve que la pornographie suscite des vocations de violeur et qu'il faille lui imputer les sinistres «tournantes». Enfin, les réglementations qui furent mises en place aux États-Unis sous la pression des féministes ont eu pour résultat paradoxal d'en faire les premières victimes, ainsi que toutes les minorités sexuelles, car les librairies spécialisées furent par la suite l'objet de contrôles et de harcèlements.

En France, c'est davantage l'argument de la protection de la jeunesse qui a de nos jours remplacé celui des bonnes mœurs. Sur ce point, l'auteur fait remarquer qu'on considère un jeune à treize ans comme suffisamment responsable pour aller en prison, mais pas assez pour visionner un film porno. Il passe en revue la littérature des études qui sont invoquées en la matière, et dont le caractère scientifique s'avère à l'examen régulièrement discutable. Enfin, l'argu-

ment du danger psychologique que ferait courir aux jeunes gens la pornographie, au prétexte qu'elle dissocie l'amour de la sexualité, ne fait qu'exprimer une conception parmi d'autres de la sexualité.

En résumé, ce qui dérange dans la pornographie, c'est qu'elle porte atteinte à une conception substantielle du bien. Les acteurs de films porno, ou les consommateurs jeunes et moins jeunes, sont tantôt victimes, tantôt complices, mais on n'entend jamais leurs voix dans le débat. Lorsque l'argument de la manipulation de la jeunesse ou de l'aliénation des femmes est utilisé, il est souvent l'expression d'une forme de paternalisme qui revient à dire: je sais ce qui est bon pour vous, même si vous ne le savez pas, et je n'ai pas besoin de votre avis pour le savoir. Aucun des arguments formulés contre la pornographie ne résiste à l'examen et ne saurait fonder rationnellement des décisions publiques, sans menacer du même coup les principes démocratiques qui s'adosent à l'éthique minimale.

Le lecteur en recherche d'un peu de neutralité axiologique sur un sujet aussi «chaud» ne peut que faire sien le raisonnement de Ruwen Ogien, dont les limites sont cependant celles de ses prémisses: une certaine conception de l'humain. L'auteur postule dans le consommateur de produits pornographiques un sujet rationnel, libre de ses choix dès lors que ceux-ci sont informés. L'affirmation d'un «droit à la pornographie», même pour les jeunes, résulte du principe que dans des sociétés démocratiques avancées l'information doit être libre, quelle qu'elle soit, même si elle est pénible ou déformée, car la multiplicité des sources permet les correctifs nécessaires: aucune information ne saurait donc nuire davantage que l'absence d'information ou une information contrôlée de type paternaliste. Le premier amendement de la constitution des États-Unis, par exemple, protège la liberté d'expression, et ce sans restriction d'âge quant aux destinataires de celle-ci. On sait toutefois en pratique que la rationalité et la capacité critique ne sont pas données à tout le monde et d'emblée: on peut donc se demander si une telle conception ne se soutient pas d'un idéal tout aussi normatif que les principes défendus, de ce point de vue plus explicitement, par Michela Marzano.

Au final, la lecture de ces deux ouvrages nous laisse sur l'impression que l'accès à l'objet pornographique continuera à être barré à l'approche scientifique tant que le débat restera posé sur le terrain éthique. Car, ce faisant, on demande à la recherche de produire des principes qui permettraient de soutenir des décisions publiques. Or, la démarche scientifique exige de prendre ses distances d'avec les commandes qui font émerger ses objets (commandes du type: «il faut faire quelque chose contre la dégradation de l'image de la femme, contre le viol des enfants devant des caméras, etc.»). Mettre la connaissance au service de valeurs, fussent-elles humanistes, fait régulièrement basculer le raisonnement dans une sociologie normative incriminant, soit la société dans son ensemble, soit des catégories d'acteurs (exploiteurs contre victimes). La pornographie s'expose de la sorte à suivre le même destin que d'autres objets de recherche difficiles, obérés par les a priori de ce qu'on pourrait appeler le «scientifiquement correct», comme la prostitution, avec laquelle elle est d'ailleurs souvent amalgamée. L'intérêt d'un objet de recherche comme la pornographie, du fait même de la fascination qu'exercent ses images, y compris sur le chercheur lui-même, est de forcer ce dernier à la rigueur méthodologique qui consiste, en tout premier, à examiner ses propres affects et à se distancier des valeurs qui le font considérer comme un objet déviant, malsain, révoltant... ou compromettant. Patrick Baudry le soulignait déjà, et pourtant lui-même est resté, d'une certaine manière, à la surface du phénomène en ne traitant que de la sémiotique des produits pornographiques, comme si les pratiques, tant celles des acteurs de films que des consommateurs, opposaient une résistance à la saisie par une méthode appropriée. Le X reste donc encore largement une inconnue.

Patrick Schmoll
CNRS, Strasbourg

GABRIEL ANDRÈS
**Joseph Rossé. Itinéraire
d'un Alsacien ou
le droit à la différence**
Colmar, Éd. Jérôme Do. Bentzinger,
2003, 203 p.

Le livre de Gabriel Andrès ne nous apprend rien de bien nouveau sur le personnage de Joseph Rossé qui n'ait déjà été écrit dans l'*Encyclopédie de l'Alsace*. Par ailleurs, le regard que l'on peut porter maintenant sur l'autonomisme n'est pas celui d'une époque qui se relevait à peine de trois conflits successifs. L'amitié franco-allemande fortement affirmée, la construction de l'Europe, ont rendues caduques de part et d'autre, les haines et les craintes d'expansion territoriale. Cet ouvrage nous replonge dans cette époque révolue par le biais de citations extraites de textes originaux : la correspondance de Rossé, ses mémoires, des articles de presse, une partie des documents concernant le premier procès et un peu plus tard de ceux ayant trait au second procès dont «un bienveillant concours de circonstances» a fait bénéficier l'auteur (p. 6).

S'il fut lavé de tout soupçon pour le procès de 1939, Joseph Rossé fut condamné, en 1945, à 15 ans de travaux forcés, 20 ans d'interdiction de séjour et à la dégradation nationale à vie. Il ne bénéficia d'aucune grâce médicale et mourut en prison en 1951, à l'âge de 59 ans. Ce jugement nous paraît sévère aujourd'hui, si nous le comparons à quelques affaires récentes, telles que l'issue du procès Papon. S'il est vrai que les nazis ont partout essayé de gagner à leur cause les mouvements autonomistes, s'il est vrai que Rossé «était et reste pour d'aucuns une énigme dans son action privée et politique et que ses voies n'étaient pas toujours claires» (p. 5), il paraît difficile de l'accuser, pendant la seconde guerre mondiale, d'autre chose que d'opportunisme en faveur de sa petite patrie, ce qui était, il est vrai, une vue un peu courte à l'échelle d'un conflit universel et des enjeux idéologiques de l'époque.

On peut mettre à son actif qu'il a toujours choisi de se battre dans le champ de la légalité, en particulier entre les deux guerres comme parlementaire et conseiller général du Haut-Rhin. Son combat nous permet de mesurer, à travers ses récits, la complexité de la vie politique

en Alsace, où les grands partis nationaux prenaient une orientation particulière qui attisait les rivalités locales. Les partis de gauche, communistes (parfois autonomistes), socialistes jacobins s'opposaient au grand parti catholique de l'UPR représenté par de nombreux prêtres en lutte contre l'anticléricalisme du gouvernement français. Dans ce parti, les autonomistes oscillaient, avant la 2ème guerre mondiale, entre une position germanophile et une autre, francophile, qui revendiquait plus de libertés dans le cadre français. Joseph Rossé, quant à lui, fervent chrétien, directeur des éditions catholiques Alsatia qu'il parviendra à sauver pendant la guerre, «ne s'est plus, depuis 1926, considéré comme autonomiste, encore moins comme partisan d'un retour à l'Allemagne» (p. 33). La volonté locale et nationale d'abattre le parti catholique et les autonomistes explique la sévérité de la sentence envers un de leurs leaders. Se pose ainsi le problème de l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir.

Après son jugement, Rossé fut abandonné et oublié des Alsaciens. Au-delà d'une conclusion qui se veut polémique, Gabriel Andrès a fait, dans ce livre, œuvre de mémoire.

Marie-Noële Denis
Strasbourg

NICOLE AUBERT (DIR.)
L'individu hypermoderne
Paris, Érès, 2004, 320 p.

Cet ouvrage collectif a été rédigé à partir des textes des interventions au colloque *L'individu hypermoderne* organisé en 2003 par l'École supérieure de commerce de Paris et le Laboratoire de changement social de l'Université de Paris 7, mais sa réécriture, dans laquelle Nicole Aubert est très présente (elle est l'auteure de l'introduction, de deux chapitres, et co-anime l'entretien avec Michel Gauchet qui sert de conclusion) lui donne une cohérence que n'auraient pas les seuls actes d'un colloque.

L'ouvrage réunit les auteurs les plus représentatifs des courants qui en sociologie réfléchissent sur les formes extrê-